



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**Rectorat**

**Division des établissements**

Département de l'accompagnement  
et du suivi des politiques éducatives  
DASPE

**Service des projets et des crédits**

Affaire suivie par  
Christine Santos  
T : 01 57 02 64 57  
F : 01 57 02 64 68

Mél : ce.daspe@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco  
94010 Créteil cedex  
www.ac-creteil.fr

Créteil, le 17 novembre 2017

La rectrice de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement du second degré

s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs  
d'académie-directeurs académiques  
des services de l'éducation nationale  
de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis  
et du Val-de-Marne

**Circulaire n° 2017-096**

**Objet : Opération Ecole Ouverte 2018 : appel à candidatures**

**Références : Charte et circulaire du 23 janvier 2003 parues au BOEN  
n°5 du 30 janvier 2003**

Instaurée en 1991, l'opération interministérielle « Ecole ouverte », permet aux collèges et lycées volontaires d'accueillir, **pendant les vacances scolaires** ainsi que les mercredis et samedis durant l'année scolaire, des jeunes qui ne partent pas en vacances et de leur proposer **un programme équilibré d'activités éducatives** dans les domaines scolaire, culturel, sportif et des loisirs.

L'opération s'inscrit dans les orientations du volet éducatif des contrats de ville et de la convention d'objectifs 2016-2020 conclue entre le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports.

Ce dispositif, **construit autour d'un projet éducatif intégré au projet d'établissement**, favorise directement l'intégration sociale et scolaire des élèves, et contribue à l'égalité des chances.

Il est l'occasion d'une ouverture sur l'extérieur qui modifie le regard porté par les jeunes sur l'établissement. Il constitue un moyen efficace d'engagement des élèves dans la vie de l'établissement, de prévention des difficultés des élèves dans leurs apprentissages, notamment pour les élèves de cycle 3 (classes de CM1, CM2, 6<sup>ème</sup>) et de prévention des incivilités et de l'absentéisme.

L'opération s'adresse aux jeunes, dès l'école élémentaire, qui vivent dans des **zones urbaines et rurales défavorisées ou dans des contextes économiques et sociaux difficiles** et, prioritairement, dans les établissements des **réseaux de l'éducation prioritaire**. Les établissements situés hors éducation prioritaire peuvent organiser l'opération, sous réserve de proposer, lors des sessions, des places aux élèves des réseaux d'éducation prioritaire situés à proximité.



2

Les établissements situés dans des territoires relevant de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville, ou en zones rurales isolées sont également invités à candidater (zones fortement éloignées des pôles urbains et des équipements).

Je vous invite à prendre connaissance des informations suivantes avant toute inscription au dispositif « Ecole ouverte » au titre de l'année civile 2018, et à assister à **la réunion d'information départementale dont dépend l'établissement.**

Des réunions auront lieu dans chaque département, aux dates suivantes :

- au collège Elsa Triolet du Mée-sur-Seine, le 24 novembre 2017, à 10 heures,
- à la DSDEN de Bobigny, le 4 décembre 2017, à 14 heures,
- à la DSDEN de Créteil, le 28 novembre 2017, à 14 heures.

Les candidatures (le programme prévisionnel des actions envisagées pour l'année 2018) seront saisies sur l'application informatique dédiée « AppliEO » **au plus tard le lundi 11 décembre 2017.**

Les établissements retenus pour participer au dispositif seront soutenus financièrement pour les actions mises en place.

Je remercie d'ores et déjà les chefs d'établissement de leur engagement au service de la réussite de ce dispositif et des élèves qui le fréquentent.

La Rectrice de l'Académie de Créteil



Béatrice GILLE